

PP 1230042019

CFE-CGC

59 rue du Rocher

75008 Paris

☎ 01 55 30 12 12

[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)

Pierre Jan

Relations Presse et institutionnelle:

01 55 30 12 92

06 32 05 69 02

[pierre.jan@cfecgc.fr](mailto:pierre.jan@cfecgc.fr)

## **Plafonnement des indemnités des cadres : Une mesure injuste, inutile et symboliquement grave**

Au moment où Emmanuel Macron faisait son discours plein de solennité sur la solidarité française, sans doute avait-il déjà décidé de s'attaquer au système qui en est le meilleur symbole : l'assurance chômage.

Muriel Pénicaud, mettant à exécution des menaces maintes fois répétées depuis des mois, annonce dans un entretien publié ce matin dans les échos que les allocations chômage des cadres vont être plafonnées.

Tout a déjà été dit sur le caractère inique de cette mesure. Que les cadres financent les ressources du régime d'assurance-chômage hauteur de 42 % quand ils en utilisent seulement 15 %, laissant 10 milliards d'euros à la solidarité inter-catégorielle. Que le régime est par définition assurantiel et proportionné à la perte de revenu accompagnant la perte d'emploi. Que les cadres, déjà, attendent 5 mois avant de toucher le moindre euro d'indemnisation au titre justement de la solidarité.

Tout a été dit sur l'ineptie économique d'une mesure injuste touchant symboliquement quelques personnes quand l'abus des contrats précaires pour des millions de personnes coûte plus de 6 milliards au régime d'assurance chômage. Que rien n'est fait pour récupérer les 500 millions d'euros que coûtent les travailleurs frontaliers. Que rien n'est fait pour soulager le régime des dépenses que l'état impose sans concertation au nom d'une politique publique de l'emploi bien peu efficace.

Mais le pire, désormais, c'est l'argumentation fournie pour justifier ce qui ne peut pas l'être. Ce gouvernement, ami des milliardaires, qui supprime l'ISF pour s'attirer les faveurs du capital, se pique dorénavant de connaître et définir le revenu qu'il est décent d'avoir quand on est privé d'emploi. Peu lui importe le principe qui fonde la cohérence et la force du régime d'assurance chômage, rompant le pacte de solidarité inter-catégoriel, usant d'arguments fallacieux, il emmène la société vers sa désagrégation et l'assurance chômage vers la privatisation.

**La CFE CGC en prend acte.**